

Soirée débat avec le capitaine TERRY

L'action de la police de proximité

dans le quartier des Halles

(7/11/02)

version pdf 

NB : Ce compte rendu a été validé par le capitaine TERRY le 20/11/02.

*

Le Capitaine TERRY a rappelé en introduction qu'il représentait la police républicaine et s'exprimait donc en se fondant sur les lois de la République, et non sur des convictions morales ou des croyances.

Il a répondu tout d'abord aux questions qui lui avaient été envoyées par écrit à l'avance, puis aux questions posées par les participants. Les unes et les autres sont regroupées ci-dessous de façon thématique.

A – Fonctionnement de la

police de proximité

- 1) *Quelles sont les missions de la police de proximité ? dans quel cas faut-il ou ne faut-il pas s'adresser à vous ? comment peut-on vous joindre et à quelle heure ? Intervenez-vous en surface seulement ou également dans le forum, dans le métro, dans la gare RER ? Quelles relations y a-t-il entre les forces de police et les agents de sécurité du forum ou du métro ?*

La mission de la police de proximité peuvent être comparée avec celle du médecin généraliste : quand quelque chose ne va pas, on s'adresse d'abord à lui, quel que soit le problème, et en cas de besoin seulement, on consulte un spécialiste. Pour tout problème, c'est donc en principe d'abord aux îlotiers qu'il faut s'adresser ; le cas échéant, ils réorienteront les personnes vers d'autres services.

La police de proximité est joignable au 01 40 13 88 40 entre 9h00 et minuit (poste de police Saint-Eustache, 40 rue du Louvre) ; pendant les heures de fermeture, s'adresser au commissariat central au 01 47 03 60 00. Pour l'instant, les îlotiers sont en fonction de 8h à 00h ; mais suite à diverses doléances, un service d'îlotage de nuit devrait être mis en place dans quelques mois et les îlotiers seront ainsi présents 24h sur 24.

Les îlotiers interviennent en surface et dans le sous-sol. Leurs relations avec les services d'ordre du forum des Halles sont excellentes, ainsi qu'avec la police ferroviaire, qui intervient dans le métro. Ils travaillent ensemble et se rendent des services mutuellement, dans le respect des lois républicaines et de leurs compétences propres.

- 2) *Comment se fait la coordination avec les autres forces de police présentes sur le quartier ? Par exemple, les habitants ont vu pendant des mois stationner des cars de CRS en bordure du jardin des Halles sans avoir l'impression que ceux-ci intervenaient directement sur le terrain ; quand l'un des membres de l'association a fait appel à eux pour un problème*

dans le jardin, par exemple, ils ont refusé d'intervenir.

Depuis le 28 février dernier, une Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS) est présente en permanence sur le secteur ; les compagnies qui se relaient viennent de toute la France. Leurs relations avec la police de proximité, qui doit orienter leur mission, sont globalement bonnes.

Beaucoup de riverains se sont demandé pourquoi tant de cars de CRS étaient réunis au même endroit ; il faut savoir que chaque compagnie est présente 21 jours d'affilée et doit être capable de « décaler » (c'est-à-dire de partir en mission) en moins de deux heures ; elle doit donc disposer de tout ce qui lui est nécessaire (services techniques, cantines, etc.), ce qui représente 13 véhicules par compagnie, donc 26 au total. Comme la présence de ces cars sur l'allée Berger était jugée gênante, ils ont été déplacés vers la rue de Viarmes.

Par ailleurs, les gens s'étonnent de voir beaucoup de CRS inactifs dans les cars : en fait le règlement des CRS prévoit qu'à tout moment, un tiers des effectifs doit être au sol, c'est-à-dire à l'extérieur ; un tiers en « réserve opérationnelle » (dans les cars) ; un tiers au repos (dans les cars également).

La fonction principale des CRS est une fonction de dissuasion, et on a constaté en effet depuis qu'elles sont sur le forum une nette diminution des délits ; les CRS, de par leur tenue vestimentaire entre autres, ont sans doute un aspect plus « impressionnant » que les policiers de proximité (il faut savoir que 40% de ces derniers ont été blessés au moins une fois dans l'exercice de leurs fonctions l'an dernier ; depuis que les CRS sont là, ce chiffre a beaucoup baissé).

3) *Quand on rentre le soir très tard (une heure du matin) et qu'on traverse le jardin, on constate qu'il n'y a à peu près personne, ni « malfrat », ni « policier » ; avez-vous établi un « horaire » de la surveillance dans le jardin en fonction de l'horaire des agressions qui s'y commettent ?*

La plupart des policiers n'habitent pas la capitale, et, selon le règlement, doivent pouvoir rentrer chez eux le soir par les transports en commun ; cela pose d'ailleurs des problèmes car souvent ils rentrent en compagnie des banlieusards qu'ils ont surveillé pendant la journée, et certains se font suivre jusqu'à leur domicile et peuvent être victimes de menaces ou faire l'objet d'agressions.

Sur place, bien évidemment, les « dealers » savent à quel moment les policiers s'en vont, et les trafics sont susceptibles de reprendre dès leur départ ; pendant la nuit, les effectifs du commissariat central sont très réduits et il ne dispose que de deux véhicules opérationnels. Cette situation va changer avec l'instauration de l'îlotage de nuit, qui permettra à une patrouille d'être sur place à toute heure en moins de dix minutes.

- 4) *Une habitante s'est fait arracher son sac il y a quelques mois place des Innocents ; très choquée, elle est allée porter plainte au commissariat de la porte Lescot, on lui a dit qu'on ne pouvait pas prendre sa plainte sur le champ, qu'il fallait qu'elle revienne le lendemain ; est-ce normal ?*

Ce n'est évidemment pas normal. Cela dit, le poste Lescot ne compte la nuit que 4 fonctionnaires, dont la tâche principale est la surveillance des gardes à vue ; ils n'ont pas vocation à sortir du commissariat. Ils doivent en revanche enregistrer les plaintes, mais comme dans toute administration, il est possible qu'ils aient été ce soir-là « surbookés » et qu'il leur ait été impossible de le faire sur le champ (à la préfecture, quand on va demander une carte grise, il arrive qu'on attende deux heures). Cela dit, ils auraient pu prendre en compte la détresse de cette personne, lui expliquer pourquoi ils ne pouvaient pas prendre sa plainte et lui offrir d'autres possibilités, par exemple l'orienter vers un autre service.

- 5) *Est-il vrai que vous vous faites souvent prendre à partie par les passants quand vous intervenez ? Comment procédez-vous dans ce cas ?*

Les policiers de proximité subissent des outrages tous les jours, de la part de personnes de toutes conditions ; selon les cas, c'est « Vous n'avez que ça à faire ? » ou « C'est un délit de sale gueule ! ». Selon le capitaine TERRY, les médias ne sont pas étrangers à ce mépris pour les fonctionnaires de police en uniforme : dans les films, seuls ceux qui travaillent en civil sont valorisés. Il arrive encore que des gens viennent dans les commissariats en disant « Je ne veux pas parler à un personnel en tenue ; je veux parler à un inspecteur ! » (alors que les inspecteurs n'existent d'ailleurs plus depuis plusieurs années).

Souvent, dans la rue, des personnes s'interposent et gênent l'action de la police, alors qu'elles ne connaissent pas la genèse de l'intervention.

Bien sûr, un policier court toujours le risque de se laisser entraîner par la spirale de la violence, même s'ils reçoivent une formation pour apprendre à y résister. Quand un incident majeur se produit, il donne lieu ensuite à un débriefing pour analyser ce qui s'est passé.

6) *Souhaiteriez-vous que des logements dans le 1^{er} soient attribués à des fonctionnaires de police ?*

Travailler dans le 1^{er} et habiter en banlieue n'est évidemment pas très facile, et le capitaine TERRY préférerait naturellement pouvoir se loger à Paris. Cela dit, il pense qu'il n'est pas souhaitable que les policiers habitent dans le quartier où ils travaillent, non seulement pour ne pas avoir de « tentations », mais aussi pour protéger leur famille et parce qu'une fois leur travail fini, ils ont besoin de passer à autre chose.

A ce propos, le capitaine TERRY indique que beaucoup de gens s'étonnent de voir les policiers acheter de la nourriture dans des sandwicheries par exemple, comme si c'était anormal ; mais il faut savoir qu'il n'existe pas de cantine sur

place, mais simplement un appareil de restauration, et que les policiers, qui sont des hommes comme les autres, ont parfaitement le droit de manger et de boire (en payant, bien sûr).

7) *Apparemment, les policiers n'utilisent plus de sifflets comme autrefois ?*

Aujourd'hui, les gens supportent très mal de se faire siffler par un policier ; les sifflets ne sont plus guère utilisés que pour le contrôle de la circulation.

B – La criminalité dans le quartier

8) *Quel est le nombre d'agressions « significatives » commises dans le quartier ? (c'est-à-dire par exemple coups et blessures, viols, cambriolages d'appartements ou de magasins, en laissant de côté les simples incivilités)*

En 2001, il y a eu 1 homicide pour tout l'arrondissement ; il s'agissait d'un SDF, dont l'assassin a été retrouvé et interpellé. Il y a eu aussi 2 viols et 1 tentative de viol dans les derniers mois sur le secteur des Halles ; l'une des trois victimes a refusé la confrontation avec son agresseur, qui n'a donc pas pu être interpellé ; les deux autres agresseurs ont été interpellés. Les agressions avec violence ont été d'environ 80 en octobre 2002 pour tout l'arrondissement, y compris le forum et la salle d'échange du RER, et les délits commis sur la zone du forum représentent moins de 25% de ce chiffre.

Beaucoup de plaintes qui sont déposées au commissariat Lescot concernent des faits qui se sont produits sur les différentes lignes de métro qui se croisent aux Halles. Par exemple, environ une centaine de plaintes concernant des vols de portables ont été déposées en octobre sur

l'arrondissement, mais 70% de ces vols s'étaient produits sur les lignes de métro, c'est-à-dire en dehors de l'arrondissement (les gens portent plainte au commissariat le plus proche de l'endroit où ils sortent du métro).

Le nombre de cambriolages en octobre 2002 est en moyenne d'1,2 par jour (une quinzaine chez des particuliers, une quinzaine chez des commerçants).

Le capitaine TERRY fait remarquer que contrairement à ce que l'on entend parfois, ce quartier est en fait extrêmement paisible, alors même que 300.000 personnes y transitent chaque jour ; cette tranquillité s'explique entre autres par la densité des forces de police, l'une des plus importantes de tout Paris (sans compter les CRS). A titre de comparaison, avec 18.000 habitants, le 1^{er} arrondissement compte 140 îlotiers, alors qu'en banlieue, dans une ville de 22.000 habitants de la Seine-Saint-Denis, il n'y en a que 6.

9) *Quel est le nombre de dealers dans le jardin ? Quels sont vos moyens d'action pour empêcher cette activité ? Que deviennent les dealers une fois que vous les avez interpellés ? Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ? Certains riverains du jardin ont le sentiment que vous n'agissez que très peu envers les dealers du jardin des Halles, qui les accostent toujours aussi régulièrement. Interrogé à ce sujet il y a quelques années, le commissaire Chaluleau avait répondu que cet attentisme à l'égard des petits trafiquants était délibéré, qu'il faisait partie d'un plan à long terme qui devait aboutir à une grosse prise ; cette « grosse prise » a-t-elle eu lieu ? Les riverains ont l'impression que le plan n'a pas marché puisque les dealers sont toujours là !*

Le capitaine TERRY n'est pas favorable au procédé de généralisation qui consiste à parler « des dealers du Jardin des Halles » ; parmi la quarantaine d'afro-antillais qui stationnent habituellement sur le jardin, il n'y a que 5 ou 6 vrais dealers, autour desquels gravitent un certain nombre de personnes, mais on n'a pas affaire à 40 dealers à proprement parler.

Ils ne forment pas un groupe homogène mais plusieurs groupes (réunionnais, antillais, martiniquais, africains...) qui se livrent une guerre commerciale. La plupart du temps, il y a un meneur par groupe, parfois remplacé par un second, lorsque le premier est en prison, par exemple. La plupart des autres membres du groupe ne « travaillent » pas suffisamment pour gagner de l'argent, mais juste pour pouvoir s'assurer leur propre consommation.

Avant de venir dans le jardin, les dealers en question opéraient à Stalingrad, puis à Beaubourg ; la disposition des sites où ils intervenaient rendait leur surveillance beaucoup plus facile ; au jardin des Halles, ils bénéficient de nombreux coins et recoins qui leur permettent de se livrer à leur trafic.

Il est relativement difficile d'interpeller un dealer. Pour cela, la police doit réunir quatre éléments : le vendeur, le client, le produit stupéfiant, l'argent de la transaction. Quand un de ces éléments fait défaut, l'interpellation ne peut avoir lieu. Souvent, la transaction se passe de la façon suivante : l'un des dealers interpelle un passant ; si celui-ci est intéressé, il lui demande pour combien il en veut, par exemple 20 euros (NB : les prix ont monté, la barrette est passée de 100F à 20 euros) ; le premier dealer fait alors signe à un second, qui en appelle un troisième sur son portable en lui indiquant le lieu où il doit porter la marchandise. Le client donne son argent à l'un, et récupère le stupéfiant auprès de l'autre, éventuellement au sous-sol, dans le métro. Les quatre éléments ne sont donc pas réunis.

Souvent, les dealers n'ont sur eux qu'une quantité qui correspond à leur propre consommation, par exemple une barrette (soit trois grammes) ; or l'application de la circulaire Le Pelletier ne considère pas les consommateurs de cannabis comme des criminels, mais comme des malades. Lorsque quelqu'un est interpellé avec une très petite quantité de drogue sur lui, il reçoit généralement une « injonction thérapeutique » (un entretien avec un médecin qui lui conseille d'arrêter de consommer des stupéfiants), et c'est tout. On estime qu'il y a en France cinq millions de personnes qui consomment occasionnellement du cannabis ; dans le jardin des Halles, beaucoup de consommateurs sont des gens

« très bien », par exemple des commerçants du quartier, des enseignants, des médecins, etc. Même lorsque l'interpellation a lieu, les peines sont minimales (souvent quelques mois de prison avec sursis), et les personnes en question peuvent revenir dès le lendemain sur le site.

La plupart des dealers des Halles viennent du 77, du 93, du 95 ; seuls quelques-uns résident sur place. Pour les "multi-multi-récidivistes", une nouvelle réglementation qui commence à être appliquée permet l'« interdiction de site » : s'il reviennent sur le secteur, ils peuvent être présentés au magistrat et dans ce cas le sursis tombe et ils effectuent leur peine ; 8 d'entre eux sont concernés par cette nouvelle disposition.

Le trafic de drogue attirerait certainement moins l'attention s'il n'était pas le fait de personnes de couleur (le capitaine TERRY insiste sur le fait qu'il ne faut pas voir dans ces propos une quelconque prise de position politique) : elles se remarquent et donnent à certains riverains un sentiment d'insécurité. Mais le Jardin ne sert pas uniquement de lieu de vente de drogue ; c'est aussi un lieu de rencontre culturelle : depuis la Martinique ou à la Réunion, on se donne rendez-vous à Paris au Halles ! Toutes les personnes de couleur présentes sur le jardin ne sont donc pas des dealers.

En ce qui concerne la réalité du trafic, il est relativement limité. Le cannabis est la seule drogue vendue sur le Jardin. Les policiers, qui interviennent à la fois en tenue et en civil (et parfois avec l'aide de riverains qui, depuis leur appartement, bénéficient de vues imprenables sur le jardin) font de temps en temps une bonne prise ; le mois dernier, ils ont récupéré 1 kg de cannabis (ce qui peut paraître un peu insignifiant comparé à la prise effectuée dans le même temps dans le 93 par des services spécialisés : 1,7 tonne).

Quant aux violences générées par ce trafic, elles sont minimales. Une sorte de règle non écrite existe entre les dealers et les policiers : les dealers savent que s'ils veulent continuer à exercer leur « commerce », ils ne doivent pas créer de perturbation. Parfois, lorsque des nouveaux venus se

livrent à des actes de violence, ils se font réprimander par les « anciens », car ces derniers ont compris qu'il feraient plus de « business » s'ils se tenaient tranquilles.

Gilles B précise à ce propos que personnellement, le trafic de drogue dans le jardin ne le gêne pas ; ce qui le gêne, c'est si ce trafic effraye une vieille dame au point qu'elle n'osera plus traverser le jardin : les espaces publics doivent pouvoir accueillir tout le monde.

Le capitaine TERRY souligne aussi que les interventions de la police auprès des dealers doivent respecter les lois républicaines : il ne veut pas que ses équipes risquent d'être mises en examen pour ne pas avoir respecté la loi ! A cet égard, plusieurs enquêtes de l'IGS (Inspection Générale des Services) ont montré que les pratiques de la police dans ce quartier étaient correctes.

Les interventions de la police doivent aussi préserver la sécurité des policiers : l'erreur se paie très cher, souvent par des blessures physiques.

Enfin, il faut faire en sorte que « force reste à la loi », c'est-à-dire à ne pas mettre les policiers dans des situations où ils ont le dessous. Dans ce quartier, les effectifs sont suffisants pour que les choses se passent bien la plupart du temps, d'autant que les trafiquants ne résident pas sur place : quand les policiers doivent intervenir sur des problèmes de drogue dans des cités, c'est autrement plus difficile.

En ce moment, le harcèlement dont les dealers font l'objet de la part de la police leur rend manifestement les affaires plus difficiles, car certains se sont déjà déplacés dans d'autres secteurs (place Marguerite de Navarre, rue de la Ferronnerie, station Châtelet). Le capitaine TERRY signale à ce sujet que souvent, des riverains se demandent pourquoi les policiers restent pendant des heures immobiles dans le jardin sans rien faire ; en fait, ils constituent un Point de Visibilité de Rencontre et de Dissuasion (PVRD), une forme de harcèlement en soi : ils occupent le terrain et empêchent les dealers de se

livrer à leur trafic.

10) *Vous dites que le cannabis est la seule drogue vendue sur le jardin, mais ne sert-il pas de produit d'appel pour vendre des drogues beaucoup plus dures ?*

Pour le capitaine TERRY, la distinction « drogue douce / drogue dure » ne veut pas dire grand chose ; pour sa part, il ne tient compte que de la distinction entre substances licites et illicites. Il maintient son affirmation en ce qui concerne la nature de la drogue vendue sur le Jardin : il ne s'agit que de cannabis. La cocaïne et l'héroïne peuvent s'acheter à Paris, mais le mode de commercialisation a changé : désormais, elles sont livrées à domicile et non plus vendues sur la voie publique, car c'était trop dangereux pour les trafiquants. En terme de santé publique, le résultat est le même, mais en terme de visibilité et de nuisances, c'est très différent. Depuis son arrivée dans le quartier, il y a dix-huit mois, les équipes du capitaine TERRY n'ont saisi que deux fois de la cocaïne et une seule fois du crack.

Il signale en revanche que le Jardin est aussi un lieu de trafic de... carambars. Ces derniers ont à peu près la forme d'une barrette de cannabis ; certains dealers les emballent dans du papier d'aluminium et les vendent comme du shit ; leurs clients n'osent naturellement pas retourner se plaindre une fois qu'ils ont découvert la supercherie. Si la police intervient, il est clair qu'elle ne peut rien faire, car la vente de carambars n'est pas interdite...

11) *Certains dealers ont pris maintenant l'habitude de stationner devant les escaliers d'accès à la terrasse Lautréamont, notamment ceux de la rue Pierre Lescot, et en particulier le soir, sachant que des élèves sortent du Conservatoire jusqu'à 22h30. La fille d'un des membres de l'association, âgée de douze ans, s'est ainsi fait aborder un soir à 19h30, sans doute pour se faire proposer du shit, et elle a eu très peur. La semaine d'après, son père a interrogé les CRS qui patrouillaient dans le secteur, et ils lui ont dit que la solution était qu'il accompagne sa fille. Comment réagissez-vous ?*

En droit français, l'intention n'est pas coupable... La réponse qui a été faite à cet habitant n'est pas très intelligente ; cela dit, c'est vrai que le « taux incompressible de risque » n'est pas de zéro à l'endroit indiqué, et qu'il peut paraître malgré tout plus prudent d'accompagner une jeune fille de douze ans à cet endroit à 19h30 le soir. Si on veut garantir une sécurité totale, il faut un policier derrière chaque personne ; mais voulons-nous d'un état policier ?

12) Qu'en est-il de l'évolution de la prostitution et du nombre de peep-shows et de sex-shops dans le quartier Saint-Denis ? Sont-ils en progression ou en diminution ? La réglementation concernant les vitrines et les enseignes est-elle respectée ? Si elle ne l'est pas, qui doit s'en occuper ?

Il ne reste plus que 4 prostituées sur le secteur du Forum ; elles n'ont jamais causé de troubles et « elles ont des yeux et des oreilles ». Il n'y a pas de trafic de ghanéennes ou d'albanaises sur l'arrondissement.

Le nombre de sex-shops n'a pas augmenté ; en revanche, certains étaient en réfection et ont rouvert. La surveillance des sex-shops ne dépend pas de la police de proximité mais de la police judiciaire et de la brigade de répression du proxénétisme : cette activité génère une « manne » très importante et exige une technicité et des compétences très particulières.

Seule la prostitution sur la voie publique est du ressort de la police de proximité ; celle-ci n'est pas habilitée à enquêter pour savoir si les « finitions thaïlandaises » ne recouvrent pas d'autres formes de prostitution.

L'affichage dans les vitrines des sex-shops n'est pas non plus de la compétence de la police de proximité ; en revanche, celle-ci peut rédiger des rapports et les envoyer aux services compétents. Souvent, des rappels à l'ordre verbaux suffisent, mais les relations sont parfois difficiles avec les propriétaires. Quand le capitaine TERRY voit des affiches trop provocantes, il les déchire, tout simplement.

C – La circulation

13) *Quelles sont les règles précises de circulation et de stationnement dans le quartier piéton des Halles ? Pourquoi lorsqu'une voiture, une moto ou un scooter passe devant eux, les policiers n'interviennent généralement pas ? Pourquoi certains véhicules stationnent-ils très régulièrement aux mêmes endroits et ne sont-ils pas verbalisés ? Certains commerçants ne bénéficieraient-ils pas d'un traitement de faveur ?*

L'arrêté du 27 juillet 1981 n'est pas aussi clair qu'on pourrait le souhaiter : « L'accès au secteur piétonnier est interdit à tout véhicule sauf pour les livraisons de 7h à 13h et de 15h à 16h, et *sauf dispositions particulières* ». Ce texte pourrait par exemple autoriser le stationnement pour tous les habitants pourvu qu'ils soient munis d'un macaron.

La première difficulté pour faire appliquer le règlement est que le quartier est ouvert à tous les vents : si l'on mettait en place des systèmes de régulation opérationnels, comme dans le quartier Montorgueil, une grande partie des problèmes disparaîtrait.

Dans cette situation, la police ne reste pas inactive (2.448 PV ont été infligés au mois d'octobre 2002 sur cette zone) mais elle est débordée : si lorsqu'une équipe part en intervention pédestre, elle devait verbaliser tous les véhicules qu'elle croise, elle n'arriverait jamais à destination. Par ailleurs, sa tâche est difficile, notamment à l'égard de certains commerçants, qui l'accusent de vouloir « tuer le commerce ». Pour information, les quatre réactions les plus fréquentes à l'apposition d'un PV sont 1) « Vous n'avez rien de mieux à foutre ? » 2) « J'en ai pour deux minutes ! » 3) « Je viens d'arriver ! » 4) « Mais j'ai mis mes warning ! ».

Le capitaine TERRY précise que les policiers ne touchent aucun pourcentage sur les verbalisations, et qu'inversement

aucun d'entre eux n'accepte une boisson ou un repas gratuits, ou quelque cadeau que ce soit venant d'un commerçant. Il indique également qu'un certain nombre d'autorisations de stationnement qui avaient été délivrées par le commissaire principal précédent sont aujourd'hui remises en question, compte tenu des abus auxquels elles ont donné lieu.

Par ailleurs il souligne que le niveau 5 du parking souterrain du boulevard Sébastopol est pratiquement toujours vide : pourquoi les propriétaires de ce parking n'ont-ils pas une meilleure politique commerciale à l'égard des habitants et des commerçants du quartier ?

Concernant les livraisons, beaucoup d'entre elles ont lieu aux heures où les îlotiers ne sont pas là. La situation, là encore, devrait changer avec l'îlotage de nuit.

14) Le quartier des Halles étant censé être piétonnier, il n'existe aucun plan de circulation. Les véhicules montent ou descendent la rue Saint-Denis par exemple, ce qui en rend la traversée particulièrement dangereuse. Remonter un sens unique est un cas de retrait du permis mais cette règle ne s'applique pas dans un quartier piétonnier : pourquoi ?

Tout simplement parce qu'il n'y en principe pas de circulation dans un quartier piétonnier. Dans la réalité, c'est effectivement différent. Pour pouvoir faire un rapport sur les conditions de circulation du secteur piétonnier des Halles, le capitaine TERRY a demandé à un riverain qui dispose d'une caméra de filmer les embarras de circulation de jour et de nuit avec l'affichage de l'heure à l'écran.

15) Le quartier des Halles étant censé être piétonnier, il n'existe aucun trottoir. Or, certains soirs, des véhicules sont garés devant les portes d'entrée d'immeubles, empêchant l'accès ou le rendant difficile. La police ne pourrait-elle procéder à l'enlèvement immédiat de ces véhicules au nom de la sécurité ? Comment évacuer un immeuble quand un véhicule en bloque les portes ? Comment les pompiers pourraient-ils

intervenir dans ces conditions?

Le fait qu'un véhicule obstrue une porte d'immeuble ne pose pas de difficulté aux pompiers, et la police dispose d'engins d'enlèvement dans de tels cas de figure.

A une participante qui se plaint d'avoir dû batailler pendant une heure avec deux policiers pour qu'il veuillent bien faire évacuer une moto qui stationnait devant sa porte, le capitaine TERRY explique que la moyenne d'âge de ses fonctionnaires de police est de 23 ans et demi, qu'ils ont généralement une ancienneté inférieure à un an sur le secteur, et que par conséquent ils n'ont pas toujours la réponse appropriée à chaque type de situation.

C'est pour cette raison qu'il vient de créer une « fiche de signalement », dont le modèle sera distribué à toutes les associations du quartier, pour qu'elles le répercutent à leurs adhérents : ces fiches, qui pourront être renvoyées au commissariat par courrier ou par fax, permettront de signaler un problème en temps réel et d'en laisser une trace écrite ; elles permettront à la police d'en faire le suivi à 30 et à 60 jours.

16) Manifestement, le problème de sécurité posé par les dealers, en tout cas dans le secteur, a été énormément surévalué ; le non-respect du code de la route par les automobilistes pose des problèmes autrement plus graves, en particulier le fait que de nombreux véhicules n'hésitent pas à brûler les feux rouges.

Le capitaine TERRY indique que le nombre de tués par accident de la route a augmenté de 15% à Paris cette année. Ses équipes effectuent des contrôles tous les jours ; les fautes les plus fréquentes concernent effectivement les feux rouges brûlés, l'absence de clignotant pour tourner, le refus de laisser passer les piétons. Une dizaine de gardes à vue par mois concernent ce type de délits. Cela dit, il préfère une approche plus pédagogique : il s'agit moins de verbaliser à tour de bras que de parler aux automobilistes pour leur faire comprendre qu'en brûlant un feu rouge, ils risquent vraiment

de mettre en danger leur intégrité physique et celle d'autrui.

17) *Que pensez-vous de l'inversion du sens de la rue Saint-Honoré ?*

D'après le capitaine TERRY, cette inversion a posé beaucoup de problèmes. On lui a demandé de surveiller la circulation après l'inversion du sens et cela a mobilisé une partie considérable de ses équipes. Le ton est "monté" chez les commerçants, qui étaient gênés pour leurs livraisons, et il a reçu des ordres et des contre-ordres successifs (mettre des PV – ne plus en mettre). D'après lui, le quartier y a gagné en quiétude, mais a perdu en sécurité, parce que les services de secours peuvent mettre 1/2 heure le soir entre Etienne Marcel et la rue du Louvre et qu'il est désormais très difficile de se rendre maintenant rue des Halles.

Gilles B admet que cette opération, qui a été suggérée à l'origine par ACCOMPLIR, présente un certain nombre d'inconvénients et pourrait sans doute être améliorée. Il suggère que des membres de l'association puissent discuter avec le capitaine TERRY avant la réunion du 3 décembre pour voir quels aménagements il faudrait y apporter.

D – Nuisances

18) *Entre le 6 et le 7 octobre derniers, les habitants des rue Rambuteau et Turbigo ont subi les hurlements de l'alarme d'une boutique pendant 10 heures sans interruption (la nuit évidemment). Après le refus de la police de faire quoi que ce soit par téléphone, quelques habitants se sont adressés aux commissariats Lescot et Viarmes : rien. Au commissariat du Palais-Royal, ils ont été reçus aimablement, mais là non plus, rien de concret. Sur les conseils d'un policier, ils ont téléphoné au bureau des Nuisances, quai des Gesvres. L'employée leur a dit que, pour porter plainte, il fallait s'adresser au commissariat le plus proche ; quand ils lui ont expliqué qu'ils l'avaient fait, mais en vain, elle a été très étonnée... Que fallait-il faire au juste dans ce cas ?*

Les nuisances sonores ne peuvent faire l'objet d'un procès-verbal par les îlotiers que si elles sont audibles depuis la voirie ; dans les autres cas, il faut s'adresser à la Préfecture de Police (Direction de la Protection du Public, 6ème bureau chargé de la lutte contre les nuisances, 12, quai de Gesvres 75195 PARIS RP, Tél. : 01 53 71 40 06). Quand il s'agit d'un « hurleur » (les sirènes des magasins), les policiers essaient d'abord d'identifier le magasin et de prévenir le propriétaire lorsqu'ils le connaissent. Si la nuisance est très importante, ils peuvent demander une réquisition judiciaire à un Officier de Police Judiciaire et alerter les pompiers, qui peuvent alors mettre l'appareil hors d'état (à condition qu'il se trouve à l'extérieur du magasin : s'il est à l'intérieur, c'est impossible). Ces nuisances se produisent très fréquemment la nuit, à une heure où les îlotiers ne sont pas là, mais avec la mise en place de l'îlotage de nuit, cela devrait s'arranger.

19) Comment se fait-il que des manifestations concomitantes, parfois extrêmement bruyantes, aient lieu sur la place des Innocents (place Joachim du Bellay) ?

Toute manifestation qui se déroule place Joachim du Bellay a reçu l'autorisation de la préfecture, y compris pour l'emploi de mégaphones ; la police de proximité donne seulement un avis, qui n'est pas forcément suivi. Après les manifestations, il envoie également des rapports.

20) Beaucoup de gens urinent et même défèquent dans le jardin, y compris dans les espaces réservés aux enfants ; la police fait-elle quelque chose ?

Chaque mois, trente à quarante amendes de 135 euros sont infligées à des personnes qui urinent dans le secteur piétonnier ou dans le jardin. Cela dit, le problème principal est l'insuffisance du nombre de toilettes : il y en a une porte Berger et une porte du Jour, plus deux édicules individuels : ce n'est pas assez. La Mairie de Paris s'est engagée à en ouvrir d'autres, et à en rendre certains gratuits.

A ce propos, Gilles B rappelle que Y. Contassot avait signalé une « aberration » : les toilettes de la rue Berger, implantées dans un jardin qui est ouvert jour et nuit, ont les mêmes heures d'ouverture que celles qui se trouvent dans des jardins fermés, et ferment toute l'année à des heures qui varient avec l'heure du coucher du soleil...

21) *Pourquoi les vieilles mobylettes et les chariots à marrons s'accumulent-ils autour de la bourse de commerce, ce qui n'est vraiment pas décoratif ?*

Les mobylettes en question sont des véhicules consignés suite à un accident ou parce qu'il s'agit de véhicules volés : ils sont sous la responsabilité judiciaire des policiers qui les surveillent, et doivent donc rester sous leurs yeux.

Les vendeurs de marrons éveillent souvent la compassion des passants quand ils se font verbaliser par la police ; mais on ne peut pas laisser ce type de commerce proliférer : ils ne paient pas de patente et font donc une concurrence déloyale aux autres commerçants ; ils gênent la progression des passants sur les trottoirs et, en créant des ralentissements, favorisent le vol à la tire ; leur commerce ne répond pas aux normes d'hygiène élémentaires (les marrons crus sont souvent stockés dans des caches à l'intérieur des égouts). C'est pourquoi les chariots à marrons sont régulièrement confisqués et détruits ; mais en attendant d'être détruits, ils doivent être stockés quelque part.

22) *Beaucoup de sandwicheries ne respectent pas la réglementation en vigueur ; que faites-vous à cet égard ?*

Les sandwicheries provoquent des nuisances souvent considérables pour les riverains ; leur contrôle ne relève pas directement de la police de proximité mais du Bureau de la police administrative et des instructions judiciaires (BPAIJ). Même lorsqu'il y a interpellation, les changements fréquents de gestionnaires (tous les trois mois) rendent difficile l'application de sanctions. Cela dit, avec l'instauration de

l'îlotage de nuit, le capitaine TERRY compte organiser un harcèlement administratif quotidien qui devrait porter des fruits.

E – Les SDF

23) De nombreux SDF sont présents de manière continue à proximité de l'école Saint-Germain l'Auxerrois (devant l'école, rue Bertin Poirée, rue des Orfèvres...) et les enfants sont choqués par le spectacle de ces personnes complètement ivres. Comment se fait-il que ce problème, déjà signalé à plusieurs reprises, ne soit pas traité ?

Le quartier comprend un certain nombre d'institutions qui offrent des services logistiques aux SDF : la communauté d'Emmaüs rue des Bourdonnais, l'association « Aux captifs la libération » rue Saint-Denis, le distributeur de seringues rue Mondétour, la soupe Saint-Eustache en hiver sur le parvis de l'église. Ces différents services attirent des SDF qui, le reste du temps, gravitent dans le quartier. Le service de la BAPSA leur propose de les emmener dans des centres d'hébergement, mais, sauf lorsque leur propre sécurité est en jeu, par exemple par temps de très grand froid, ils doivent donner leur accord pour pouvoir être emmenés, ce que beaucoup refusent. Par ailleurs, du fait de la réfection de deux centres d'accueil qui présentaient des problèmes de sécurité et de salubrité, sept cents lits ont été supprimés sur la capitale.

A l'heure actuelle, le délit de « vagabondage » n'est pas prévu dans le code pénal. Le capitaine TERRY a discuté un jour avec un SDF qui se trouvait rue de Rivoli et à qui il demandait de quitter cet endroit ; cette personne lui a répondu : « Où voulez-vous que j'aille ? Qu'est-ce que je peux faire ? Me déplacer de cinquante mètres ? ». Ces personnes ont le droit d'être présentes dans la rue, ce n'est pas interdit par le code pénal, et on n'est plus à l'époque où on les ramassait par cars de 80 pour les emmener plus loin.

Quant à l'arrêté préfectoral concernant l'interdiction de consommer de l'alcool, s'il était appliqué à la lettre, des SDF en état d'ébriété se verraient infliger des amendes de 900 F : quelle serait la crédibilité de la police en agissant ainsi ?

Le problème des SDF n'est pas d'abord un problème de police, c'est d'abord un problème de société, et c'est d'abord à la société d'y apporter une réponse.

24) La plupart des SDF sont à peu près inoffensifs, mais les SDF polonais qui se trouvent à proximité de la paroisse polonaise et sont souvent plongés dans un état semi-comateux déclenchent souvent des rixes qui créent de l'insécurité pour les riverains. Pourquoi ces personnes, qui sont probablement là sans aucun titre de séjour, ne sont pas reconduites à la frontière ?

Les personnes de nationalité polonaise bénéficient de la possibilité de rester en France pendant trois mois sans permis de séjour, et cette possibilité va encore s'élargir avec l'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne. Il s'agit d'un mouvement de fond qui concerne de nombreux pays de l'est, dont les habitants fuient la pauvreté. En fait, ces personnes sont victimes de trafiquants qui leur vendent le voyage en France en leur faisant miroiter qu'elles y trouveront facilement du travail et en leur indiquant la paroisse polonaise comme point de chute. Si on les verbalise, elles n'ont de toute façon pas de quoi payer : ça ne sert pas à grand chose.

Quand une personne en état d'ivresse est interpellée, les policiers la conduisent à l'Hôtel-Dieu et se font le plus souvent délivrer un bulletin de non-admission, car en général son état ne justifie pas qu'elle soit hospitalisée ; ensuite elle est placée dans une « geôle de dégrisement », en principe pour six heures (c'est le temps qui est jugé nécessaire pour un dégrisement complet) mais en réalité, comme il n'existe qu'une geôle de ce type sur l'arrondissement, et que celle-ci ne peut accueillir qu'une personne à la fois, elle en ressort au bout de trois heures pour laisser la place au suivant.

Depuis deux mois, en revanche, tous les dimanches matins, la

police contrôle tous les véhicules polonais du quartier, ce qui a permis de mettre fin à certains trafics d'alcool.

Elisabeth signale qu'à l'occasion d'une réunion de préparation du Contrat Local de Sécurité, Monseigneur Jez, responsable de la mission polonaise, a expliqué que contrairement à ce que beaucoup de gens croient, ce n'est évidemment pas la Mission qui fait venir ces personnes en France ; elle finance au contraire environ un millier de billets de retour par an, comme pour cette grand-mère de soixante-dix ans qui s'était présentée en expliquant qu'on lui avait dit qu'il était très facile de trouver des enfants à garder à Paris. Maintenant, ce sont aussi des Ukrainiens et des Russes qui se présentent à la Mission polonaise. Celle-ci n'a bénéficié d'aucune aide publique depuis 15 ans qu'elle exerce ses activités ; des fidèles de la paroisse apportent leur aide bénévolement. (cf *Bulletin ACCOMPLIR n°7*).

Gilles B signale qu'il avait été question un temps de faire un film sur la mission polonaise de Paris, à diffuser sur la télévision polonaise, pour que les gens se rendent compte que ce n'est pas le paradis qu'on leur promet là-bas.

Catherine se dit choquée par le fait que selon elle, on est en train de revenir à des pratiques d'autrefois où l'on trouvait normal de jeter au fond des cachots les voleurs de miches de pain, les mendiants et les prostituées, avant de les jeter à fond de cale pour les déporter aux colonies. Aujourd'hui, cette philosophie semble revenir à la mode, et la loi qui a été proposée fera à nouveau de l'errance, de la mendicité et du racolage des délits passibles de prison ! Une société qui choisit de se débarrasser des victimes plutôt que de s'attaquer à ceux qui profitent de ces trafics d'êtres humains, cela lui paraît vraiment inquiétant. Il faut selon elle que nous nous mobilisions contre cette dérive.

25) *Dans la rue Saint-Denis, près de l'église Saint-Leu, on voit des gens vendre ouvertement des plaquettes de comprimés ; de quoi s'agit-il ?*

Il s'agit de Subutex, un médicament de substitution pour le traitement de la dépendance aux stupéfiants. Auparavant, le médicament proposé était la méthadone, qui devait être prise deux fois par jour en présence d'un médecin, ce qui empêchait les personnes concernées d'avoir une activité professionnelle, car il n'existait que deux lieux de délivrance

de ce médicament à Paris et elles devaient s'y rendre deux fois par jour. On a demandé ensuite aux pharmaciens de le délivrer comprimé par comprimé, mais ceux-ci ont protesté que ce n'était pas à eux d'assurer cette mission de salubrité publique ; ils supportaient mal de voir la population concernée venir continuellement dans leur officine et perturber leur commerce.

Pour cet ensemble de raisons, le Subutex est désormais distribué sous forme d'ordonnances mensuelles. Le problème est que les personnes concernées, se trouvant en possession de 56 comprimés d'un coup, respectent rarement la prescription : soit elles consomment jusqu'à cinq comprimés par jour (arrosés de bière et d'autres alcools, ce qui en fait de véritables épaves), soit elles les revendent pour gagner de l'argent (le traitement mensuel coûte 1.800 F) ; dès le lendemain, elles peuvent en effet retourner chez un autre médecin pour recevoir une nouvelle ordonnance mensuelle, et comme elles bénéficient de la gratuité, elles n'ont même pas d'avance à faire. Certains en arrivent à se procurer jusqu'à 40 traitements par mois, ce qui représente un coût de 70.000 F pour la sécurité sociale. Le Subutex est d'ailleurs en passe de devenir le médicament le plus remboursé par la sécurité sociale ; peut-être que cette dérive va provoquer une prise de conscience.

Un autre problème est que de plus en plus de personnes se mettent maintenant à la drogue en commençant par le Subutex. Pour que son effet soit plus important, au lieu de le consommer par voie buccale, certains écrasent les comprimés et se font des injections, mais comme la poudre n'est pas assez fine, cela leur provoque des abcès et diverses complications (sans parler de la contamination par le Sida ou l'hépatite B ou C).

Ce trafic de médicament n'est pas illicite, puisque les intéressés disposent d'ordonnances parfaitement en règle ; les policiers ne peuvent donc pas intervenir. Du reste, les personnes concernées sont peu dangereuses en termes d'ordre public, même si elles causent des nuisances importantes pour les riverains. Pour les policiers qui doivent parfois les déplacer ou les interroger dans leur locaux, se pose un problème d'hygiène : certains de ces errants

contractent notamment des affections de la peau comme la gale ou encore des maladies qu'on croyait disparues depuis longtemps, comme la « fièvre des tranchées » ou la tuberculose osseuse.

F – Projet de rénovation du quartier

26) Un grand plan de rénovation du quartier des Halles se prépare ; en temps que policier de proximité, et du point de vue de la facilitation de votre travail, quels seraient vos souhaits de changements dans l'aménagement du quartier ?

Il existe déjà de très nombreux projets sur le secteur : la Mairie de Paris a un projet, la SEM Centre a un projet, Espace-Expansion a un projet, etc. Mais ce qu'il faudrait surtout selon le capitaine TERRY, c'est une certaine cohésion entre tous ces projets. Du point de vue de la facilitation de son travail, il verrait deux points particulièrement importants : instaurer une vraie régulation des entrées de véhicules sur le secteur piétonnier, comme dans le quartier Montorgueil ; supprimer les recoins qui favorisent les trafics dans le Jardin des Halles. Mais pour lui, ce qui devrait surtout augmenter la sécurité dans le quartier, c'est que celui-ci redevienne vivant : que les riverains occupent le site et y vivent ; et ça, ce n'est pas le travail des policiers...

Il aurait une autre demande : disposer d'un interlocuteur « référent » pour chaque administration intervenant sur le site, de façon à pouvoir instaurer un dialogue continu, car pour l'instant les différents services sont trop cloisonnés et communiquent trop peu entre eux. Ce système de « référents » est d'ailleurs en train de se mettre en place.

version pdf 

retour au menu "[dossiers d'ACCOMPLIR](#)" ou à la [page d'accueil](#)